



LA FRANÇAISE

#### Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# La Française Inflection Point Actions Euro - action I -

FR0010306225

un compartiment de l'OPCVM LA FRANÇAISE

Cette SICAV est gérée par La Française Asset Management,  
société du Groupe La Française

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, de classification « Actions des pays de la zone euro », est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également de développement durable.

**Indicateur de référence :** Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis)

Le taux d'investissement sur les marchés actions des pays membres de la zone euro est de 90% minimum de l'actif. L'exposition globale du portefeuille actions incluant les produits dérivés est de 60% minimum et 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM.

L'univers d'investissement est essentiellement celui des entreprises ayant leur siège social dans la zone euro. La sélection des valeurs, au sein de cet univers, se fait dans une approche bottom-up, selon un modèle propriétaire de scoring financier et extra financier, en particulier à partir de certains critères ESG. Le gérant construit ensuite son portefeuille à partir de l'univers ainsi analysé, en privilégiant les valeurs les mieux notées et en respectant les lignes directrices établies collégialement au travers du processus d'investissement.

De plus, le fonds répondra aux exigences en matière d'investissements des fonds éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

La sélection se porte sur toutes tailles de capitalisations, sans limite d'investissement sur les petites et moyennes capitalisations.

Dans la limite de 10% maximum, le fonds pourra être exposé aux marchés actions de pays membres de l'Union Européenne hors zone euro et/ou aux marchés actions de Suisse et/ou de Norvège.

Dans le cadre de ses investissements dans des titres non libellés en euro, le fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

La sélection des actifs répond aux principes de l'analyse extra financière, en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse

et de sélection des valeurs. Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion et le code de transparence sont disponibles sur le site de La Française AM, [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% en OPCVM de droit français ou européen.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif en produits de taux (ex. titres de créance négociables) "Investment grade" (notation supérieure ou égale à BBB- pour Standard&Poors ou Baa3 pour Moody's) ou une notation équivalente sur la base de critères internes à la société de gestion. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement. Ces titres sont émis par des émetteurs des pays membres de la zone euro du secteur public ou privé et répondent aux principes de l'analyse extra financière.

A titre accessoire, le fonds pourra avoir recours aux emprunts d'espèces ainsi qu'aux opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres.

Le Fonds pourra également utiliser des instruments financiers à terme simples de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

**Durée de placement recommandée :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

**Modalités de rachat :** Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement en J+2.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :**

L'indicateur de risque de niveau 6 reflète le risque des marchés actions de pays de la zone euro sur lesquels le fonds investit.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

**Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :**

Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures.

Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échange sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

Risque de contrepartie : il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT |        |
|--------------------------------------------------------|--------|
| Frais d'entrée                                         | 4,00 % |
| Frais de sortie                                        | Néant  |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE |            |
|-------------------------------------------|------------|
| Frais courants                            | 2,14 % (*) |

(\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2017 et peut varier d'un exercice à l'autre.

| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES |                                                                           |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Commission de surperformance                             | 0,00 % (**) 20% au-delà de l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis |

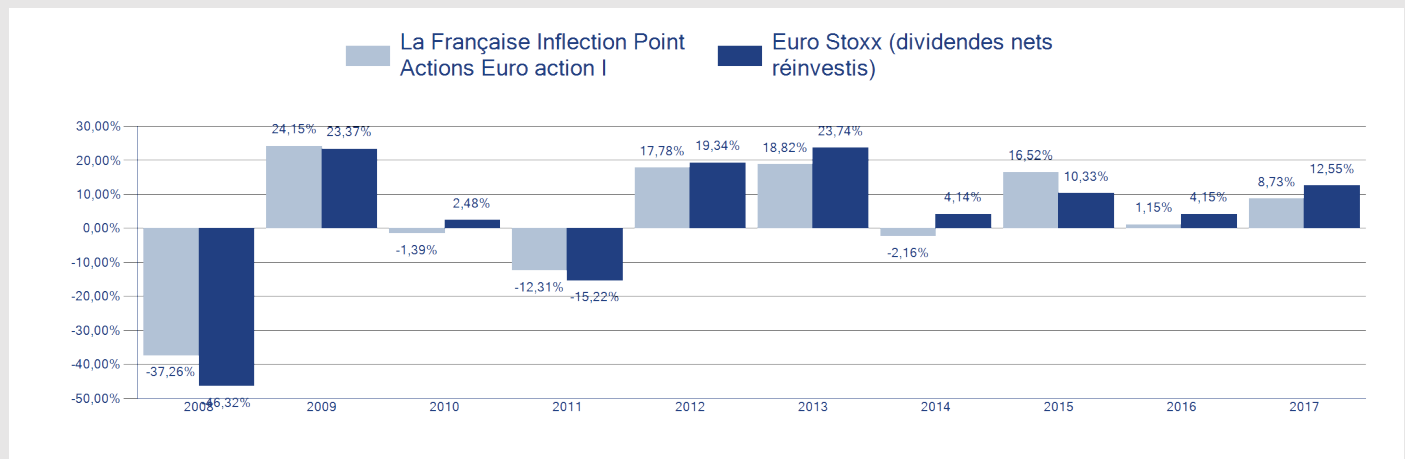
(\*\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2017 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : A partir du 16/7/2012 : 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis). Frais de gestion variables plafonnés à 2,5% TTC de l'actif net. 1ère période de référence : 16-7-2012 / 31-12-2013

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 et 13 du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



(\*) Ancien indice jusqu'au 31/03/2010 : Dow Jones Euro Stoxx 300 Price Index

Création du compartiment : 15/11/2018

Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP La Française Inflection Point Actions Euro créé le 04 juin 2003, de stratégie identique et absorbé le 15/11/2018.

Les performances antérieures à cette date proviennent du FCP La Française Inflection Point Actions Euro (part I créée le 04 juin 2003).

**SICAV créée le : 12/11/2018**

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services

**Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts action I, action R, action D, action F :** disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : [contact-valeursmobilières@la-francaise.com](mailto:contact-valeursmobilières@la-francaise.com) ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

**Valeur liquidative et autres informations pratiques :** locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

**Autres catégories de parts :** action R, action D, action F

**Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV.

Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et/ou dans le prospectus).

**Politique de rémunération :** la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <http://lfgrou.pe/MnDZx7>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/11/2018